



## Remboursement des dette commune apres divorce

Par **Vivien\_old**, le **04/11/2007** à **16:49**

Bonjour.  
Je suis divorcé depuis 2005  
A la datte de mon divorce , une dette de loyer etait en cours.  
La decision de justice a donc etait le partage de cette dette.  
Je paye donc tous les mois a mon ex epouse ma participation financiere pour appurer le montant restant du.  
Hors je viens d'apprendre que mon ex epouse a fait valoir aupres d'une assistante sociale d'un droit d'aide financiere , ce qui lui a permis d'appurer tres rapidement notre dette.  
Mon ex epouse ne m'a pas informer de sa demarche et continue a me demander mon reglement alors que celle ci ne rembourse rien car l'aide lui a ete attribuer sans remboursement.  
Quels sont mes droits ?  
Ai je le droit de deposer plainte pour abus de confiance ou escroquerie ?  
Merci